

## Boutin : "Je me suis trompée sur les maisons closes"

Alors qu'un rapport parlementaire rendu public ce mercredi propose la création d'un délit pour sanctionner le recours à la prostitution, l'ancienne ministre et présidente du Parti chrétien-démocrate Christine Boutin fait son mea culpa et se déclare désormais opposée à la réouverture des maisons closes.



**Atlantico : Le [rapport parlementaire sur la prostitution](#), des députés Danielle Bousquet (PS) et Guy Geoffroy (UMP), a été rendu public ce mercredi. Faut-il poursuivre les clients comme le rapport le propose ?**

**Christine Boutin :** Je l'ai cru pendant un certain nombre d'années, et aujourd'hui je ne crois pas que cela soit la bonne solution.

**Après avoir dit beaucoup de choses et y compris des bêtises, je crois qu'il n'y a qu'une seule solution sur ce dossier, c'est l'abolition.** L'abolition, c'est quelque chose de très fort, et je pense qu'une des premières mesures devrait être de supprimer toutes les formes de répression à l'encontre des personnes prostituées, abroger le délit de racolage passif et actif. Il faut renforcer notre politique de répression envers toutes les formes de proxénétisme.

Par rapport à l'idée soutenue dans ce rapport, à savoir réprimer plus sévèrement les clients, je pense que l'achat d'un acte sexuel est une violence qui est faite aux femmes. Il faut exclure la sexualité du champ du commerce et du marché.

**N'est-ce pas paradoxal de vouloir à la fois dépenaliser et abolir la prostitution ?**

Non ce n'est pas paradoxal. Il faut être beaucoup plus sévère envers les proxénètes. L'achat d'un acte sexuel devrait être considéré comme la traite d'être humain.

**Quid des prostituées qui exercent de leur plein gré ?**

**Il y a en effet un courant libéral qui considère que tout peut être objet de commerce, et donc que le corps peut être un objet de commerce, que l'acte sexuel est un travail comme un autre, qui mérite rémunération et sécurité sociale.** Ce n'est absolument pas ma position, qui considère que la marchandisation du corps touche à la dignité profonde de tout homme et de toute femme. A ce moment là, celui qui fait le commerce de son corps en toute indépendance - ce qui reste encore à vérifier d'ailleurs - tomberait sous le coup des lois réprimant le proxénétisme, le proxénétisme de lui-même.

**Dans le passé, vous aviez envisagé la réouverture des maisons closes comme une solution acceptable. Pourquoi avoir changé d'avis depuis ?**

Parce que lorsque la question m'a été posée, à l'occasion d'une interview qui ne traitait pas de ce sujet, j'ai répondu très rapidement, trop rapidement, et **depuis j'ai travaillé sur ce dossier, avec les associations qui accompagnent les personnes prostituées. Je me suis rendue compte que je m'étais trompée.**

Propos recueillis par Jean-Baptiste Giraud